



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS N^{OS} 08-2018, 09-2018, 10-2018, 11-2018 et 12-2018

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 3 avril 2018, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement no 08-2018 : *Règlement établissant des normes sur la salubrité et l'entretien des bâtiments*
- Règlement no 09-2018 : *Règlement modifiant le règlement 09-2008 établissant des règles de régie interne des séances du conseil municipal*
- Règlement no 10-2018 : *Règlement modifiant le règlement numéro 13-2017 concernant les nuisances et concernant l'usage et l'empiétement des voies publiques*
- Règlement no 11-2018 : *Règlement sur la gestion contractuelle*
- Règlement no 12-2018 : *Règlement modifiant le règlement numéro 09-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que la délégation du pouvoir d'autoriser une dépense*

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 6, 4^e Avenue Est, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 10 AVRIL 2018

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière